

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf du mois de JUILLET à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 4 Juillet 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent : M. Christian PARPILLON

Etaient absents et représentés : Mme Marie-Andrée FESTA ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES HAUTES ALPES

Le Maire propose à l'assemblée d'adhérer aux communes forestières des Hautes-Alpes.

Il rappelle que cette adhésion permet de bénéficier d'une représentation des intérêts de la commune aux échelles départementale, régionale et nationale par le réseau des communes forestières, d'un appui individualisé concernant les projets forestiers ou de valorisation du bois, d'une formation et des rencontres thématiques.

Le montant de la cotisation pour l'année 2018 est de 550 euros.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE DE VERSER une cotisation d'un montant de 550 euros (cinq cent cinquante euros) à l'association des communes forestières des Hautes-Alpes au titre de l'année 2018.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	3
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 9 Juillet 2018

Pour copie conforme

Le Maire
Laurent DAUMARK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20180709-20180907-00049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2018

Publication : 10/07/2018